

OBJET :
FONDS
INTERMINISTERIEL
DE PREVENTION DE
LA DELINQUANCE
(F.I.P.D.) - DEMANDE
DE SUBVENTION
2016

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 18.02.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.02.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01.03.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents : Mme SOULIER Agnès, M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

La Ville de Castelnaudary, par le biais de son Service Enfance Jeunesse, développe des actions dans différents quartiers de façon à faciliter le bien être des jeunes dans leur environnement et leur quotidien.

Deux actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance sont plus particulièrement menées au sein du Service Jeunesse en charge des dossiers liés à la prévention de la délinquance et sont valorisées au sein du FIPD.

Action 1 : ACCUEIL ET MEDIATION EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILISES

Les objectifs de cette action sont de pérenniser l'intervention du référent prévention dans le domaine de la médiation sociale (rencontres avec les familles dans le quartier, accueil et soirées sur site, atelier de français pour les adultes), de l'éducation et de la citoyenneté. Interlocuteur privilégié du public jeune en difficulté et de leurs familles, cet agent développe, oriente et effectue un suivi efficace et pertinent en lien avec les partenaires institutionnels. L'approche est éducative ou administrative, elle est complémentaire avec les actions des professionnels. C'est un lieu de médiation et de ressources qui est à disposition du public dans le quartier de constructions HLM où la permanence se situe.

D'un montant total de 21 516 € TTC, l'aide souhaitée est de 10 000€.

Action 2 : EN DIRECTION DES DECROCHEURS ET A DIMENSION EDUCATIVE FORTE

Cette action développe auprès des jeunes un travail basé sur l'écoute, l'évaluation des besoins, l'accompagnement, la remobilisation éducative. Le lien avec les institutions est privilégié et des actions régulières constituent un support mobilisateur et valorisant les potentialités des jeunes. Cette action s'effectuera en lien avec la Confédération Syndicale des Familles. D'un montant total de 5 824 € TTC l'aide souhaitée est de 2 800€.

Considérant le dispositif mis en place par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), Monsieur le Maire, propose de solliciter une aide de 12 800 € pour soutenir les deux projets élaborés par le Service Enfance Jeunesse pour les jeunes et les habitants du quartier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat ou document afférant au dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

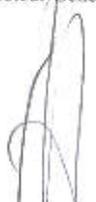
CASTELNAUDARY, le 24 février 2016.

Le Maire,



[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
29 FEV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 FEV. 2016
Par publication le :
01 MARS 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/02/2016
N°011-211100763-20160224-2016-50db-DE